

Fûts en plastique ou en métal



Produits
phytopharmaceutiques
et fertilisants

**vidés,
fermés**



à l'unité

Bidons en plastique



Produits
d'hygiène de l'élevage laitier



**ouverts,
rincés et
égouttés**



**en sac*
ou à l'unité**

* apporteurs, collecteurs : inscrivez votre nom et votre adresse sur le sac de collecte.

Bidons en plastique



Produits
phytopharmaceutiques
et fertilisants



**ouverts,
rincés et
égouttés**



**en sac*
ou à l'unité**

* apporteurs, collecteurs : inscrivez votre nom et votre adresse sur le sac de collecte.

Sacs, boîtes, bouchons des bidons



Produits phytopharmaceutiques
et fertilisants

**vidés
et pliés**



en sac*

* apporteurs, collecteurs : inscrivez votre nom et votre adresse sur le sac de collecte.

Sacs papier



Semences certifiées

**vidés
et pliés**



**en fagot
stocker au sec**

* apporteurs, collecteurs : inscrivez votre nom et votre adresse sur le sac de collecte.

Big bags Sacs



Engrais,
amendements,
et semences

Engrais et
amendements

**vidés
et pliés**

**vidés,
à plat**



en fagot

en fagot

* apporteurs, collecteurs : inscrivez votre nom et votre adresse sur le sac de collecte.

Films plastiques de maraîchage



Couvertures
de serres

Paillage,
hors-sols,
solarisation,
petits tunnels

**nettoyées
et pliées**

**nettoyés
et pliés**



roulées

**roulés
séparer
films clairs /
films sombres**

* apporteurs, collecteurs : inscrivez votre nom et votre adresse sur le sac de collecte.

Filets paragrêle



Protection
des cultures
arboricoles

**nettoyés
et pliés**



roulés

* apporteurs, collecteurs : inscrivez votre nom et votre adresse sur le sac de collecte.

Films plastiques d'élevage



Ensilage

Enrubannage

**balayés
et secs,
pliés
et roulés**

**secoués,
pliés
et roulés**



ficelés

**en sac*
ou en boule**

* apporteurs, collecteurs : inscrivez votre nom et votre adresse sur le sac de collecte.

Ficelles plastiques



Conditionnement
des fourrages,
palissage vigne
et horticulture

Conditionnement
balles rondes

propres

secoués



en sac*

en sac*

* apporteurs, collecteurs : inscrivez votre nom et votre adresse sur le sac de collecte.

Ensemble, recyclons !



Collecte et valorisation
des intrants agricoles en fin de vie

AOUT 2016



ADIVALOR
www.adivalor.fr

Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles



➔ Pour une agriculture responsable

Agriculteurs, en tant que professionnels, vous êtes responsables de la bonne gestion de vos déchets (code de l'environnement, article L541-2).

Le brûlage ou l'enfouissement des déchets sont interdits, y compris pour les emballages en papier ou carton. Vos déchets ou produits en fin de vie ne doivent pas être mélangés avec les ordures ménagères.

Créée en 2001, A.D.I.VALOR est le fruit d'une démarche interprofessionnelle ; elle a pour actionnaires les organisations représentant les industriels, distributeurs et agriculteurs, partenaires de la filière.

Le fonctionnement de la filière repose sur le principe de responsabilité partagée entre les acteurs privés de l'agro fourniture.

➔ **330 metteurs en marché**, industriels et importateurs, contribuent au financement via une éco-contribution en amont,

➔ **1.300 opérateurs de collecte** (à 90% des coopératives et des négoce agricoles) ont en charge l'organisation des collectes, l'entreposage et le regroupement des déchets dans 7.000 dépôts et points de collecte,

➔ **300.000 agriculteurs** préparent, entreposent puis déposent leurs produits en fin de vie aux dates et lieux fixés par leurs distributeurs.

Les Chambres d'agriculture et les organismes de développement agricole accompagnent cette démarche par des actions de sensibilisation et d'animation.

En participant à ces collectes, vous êtes en conformité avec la réglementation et vous participez aux démarches de progrès engagées par toute la profession agricole.

16 collaborateurs sont à votre service. Pour connaître leurs coordonnées, consultez la rubrique "contact" du site internet :

www.adivalor.fr

➔ Pour bénéficier du service de collecte

• Les collectes sont réservées aux utilisateurs professionnels : agriculteurs, entreprises d'espaces verts, collectivités ...

• Vous devez respecter le plus strictement possible les consignes de tri et de préparation qui sont indiquées sur ce document.



Avec le picto, c'est collecté !

Ces pictogrammes signifient que le metteur en marché du produit contribue au financement de la collecte et de la valorisation des emballages et plastiques usagés.



Sur le site internet www.adivalor.fr, retrouvez la liste des metteurs en marché contributeurs.

• Vous rappez vos emballages vides et plastiques usagés chez un distributeur partenaire de la filière A.D.I.VALOR.

Retrouvez sur le site internet www.adivalor.fr - rubrique "les collectes > où apporter" - les informations sur les points de collecte et les opérateurs par département.

Attestation et élimination

N'oubliez pas de demander une attestation de dépôt qui prouvera que vos emballages et plastiques usagés ont été correctement éliminés.

Attention

En cas de non respect des consignes, le point de collecte pourra refuser la reprise de vos déchets.

pour votre sécurité

Lors de la manipulation des déchets, il est important de :
➔ s'équiper de protections individuelles (gants, vêtements de travail...)

➔ ne pas boire, ni manger, ni fumer.
Pour le stockage, il est recommandé de maintenir une distance de sécurité entre les déchets et les produits neufs et de choisir un endroit sec, à l'abri du soleil et de la pluie.

en cas d'accident :

SAMU : 15

POMPIERS : 18 (d'un poste fixe) ou 112 (depuis un portable)

➔ Que deviennent les déchets collectés ?



Bidons plastiques recyclés



Tubes pour l'industrie

Gaines techniques



Big bags recyclés



Cagettes plastiques

Éléments de construction



Films plastiques recyclés



Sacs poubelles



Filets paragrêle recyclés



Mobilier urbain

Le recyclage permet de limiter les importations de matières premières, de contribuer à des économies d'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre.



Sacs papier recyclés



Couches de protection (cloisons en plâtre)



Ficelles recyclées



Raccords pour l'irrigation

Ficelles éco-conçues

En rapportant vos plastiques usagés, vous participez activement au développement d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.

EXEMPLE
Avec 100 kg de films plastiques on fabrique 650 sacs poubelles de 100 litres

Equipements de protection



Equipements de protection individuelle chimique

dans un sac transluide



à déposer chez les distributeurs, partenaires "ECO EPI", lors des collectes de PPNU.

PPNU



Produits Phytosanitaires Non Utilisables

dans l'emballage d'origine



(sur-emballé si en mauvais état)

avec mention "à détruire"

➔ Information spéciale PPNU Produit Phytosanitaire Non Utilisable

Un produit phytosanitaire est un produit destiné à la protection des cultures (herbicide, fongicide, insecticide...) : un numéro d'autorisation de mise sur le marché doit figurer sur l'étiquette.

Il est devenu non utilisable suite :

➔ à une interdiction réglementaire.

➔ à son mauvais état

(prise en masse, produit périmé...)

➔ à l'impossibilité de pouvoir l'utiliser dans votre entreprise (arrêt de culture, cahier des charges...)

Un stockage prolongé de ce qui est devenu un déchet dangereux dans votre entreprise présente un risque pour votre santé et votre environnement. Vous devez au plus vite le faire éliminer dans le respect de la réglementation et de l'environnement.

Rappel réglementaire

Il est interdit de détenir sur son exploitation des produits qui ne sont pas ou plus autorisés sur les cultures en place. Des contrôles peuvent être réalisés et des sanctions sont prévues en cas de simple détention de produits phytosanitaires interdits. Ces sanctions peuvent aller jusqu'à 150 000 € d'amende et 6 mois d'emprisonnement (article L253-17 du code rural) en cas de contrôle des pouvoirs publics.

Comment éviter de générer des PPNU ?

Stockez vos produits dans un local à l'abri du gel, de l'humidité et des fortes chaleurs, Vérifiez vos stocks avant de passer une commande, Utilisez en priorité les produits les plus anciens (premier entré - premier sorti), Informez-vous sur les possibles retraits d'homologation auprès de votre conseiller habituel.



ACTIONNAIRES

APCA
Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

ARES
Association pour la Récupération et le recyclage des Emballages de Semences

Coop de France - Métiers du grain
Coopératives agricoles de collecte et d'approvisionnement

COVADA
Collecte et valorisation des Déchets Agricoles

CPA
Comité français des Plastiques en Agriculture

FNA
Fédération du Négoce Agricole

FNSEA
Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

InVivo
Union des Coopératives agricoles

SEPH
Solution pour les Emballages de Produits d'Hygiène

SOVEEA
Société de Valorisation des Eco-actions des Engrais et Amendements



ADIVALOR
www.adivalor.fr

AGRICULTEURS, DISTRIBUTEURS, INDUSTRIELS
POUR LA VALORISATION DES DECHETS AGRICOLES

LE CAT SUD - 68 cours Albert Thomas - 69371 LYON CEDEX 08
tél : 04 72 68 93 80 - fax : 04 72 68 93 81